



LEGTPA Albi – Fonlabour

Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole

Route de Toulouse - 81000 ALBI

Tél : 05.63.49.43.70 - legta.albi@educagri.fr

N./Réf : EG/VC

Dossier suivi par : Victor Calmette/Pierre Miguet

Objet : Aide à la restauration/FSL

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Pièce jointe : 1 formulaire de demande
(2 pages)

Albi, le 15/05/2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un dossier de demande d'aide au titre :

- du Fonds Social Lycéen (FSL) - Etat
- du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) – Conseil Régional

Ces aides sont destinées à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les lycéens ou leur famille pour assumer les dépenses liées à la Restauration ou à la scolarité. L'aide du Conseil Régional ne peut intervenir que sur la Restauration **dans la limite de 50% du solde restant à la charge des familles**. L'aide de l'Etat peut intervenir sur des frais liés à la scolarité (Voyage d'Etude – achat lié à la scolarité).

Public concerné :

- Tous les élèves inscrits dans un établissement public de la Région Occitanie (**demi-pensionnaires ou internes**), sauf les apprentis.
- Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole public

⚠ l'élève doit être inscrit régulièrement à la demi-pension (4 à 5 jours par semaine) pour pouvoir prétendre au Fonds Régional d'Aide à la Restauration.

A l'inverse, les élèves en BTS et CPGE ne sont pas prioritaires.

Les dossiers **complets** accompagnés des pièces justificatives, doivent être retournés sous pli confidentiel :

Pour le 31 mai 2023 (IMPERATIVEMENT)

Toutes les demandes d'aide présentées (**complètes avec pièces demandées**), dans les délais de rigueur, seront étudiées par une Commission qui aura lieu **courant Juin 2023**.

Le Chef d'établissement arrêtera ensuite la décision d'attribution de cette aide, tout en préservant l'anonymat des bénéficiaires et la vie privée des familles.

Les aides accordées seront directement payées aux familles ou aux élèves s'ils sont majeurs. Elles pourront être également déduites des montants restant dus par les familles si nécessaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'EPLEFPA du Tarn,
Eric GAILLOCHON

